

DÉPARTEMENT de la H. TE - GARONNE. Du *Socième* — jour du mois de *Septembre* mil huit cent dix-neuf, à *Sept* heures du *matin*

ACTE DE MARIAGE de *Dominique Cristonau Desquod* âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Pinas* département de *hautes-pyrénées* le *vingt* du mois de *Novembre* an *1787* ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de *propriétaire* demeurant à *udit Pinas* — département de *hautes-pyrénées* — fils *légitime* de *Paul Desquod* — demeurant à *udit Pinas* — département de *hautes-pyrénées* — et de *Demoiselle Marie* —

N.° 4. Et de *Demoiselle Andrette Bares* — âgée de *vingt-neuf* ans, née à *Oré* — département de *hautes-pyrénées* le *vingt* du mois de *juin* an *1787* ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à *udit Oré* — département de *hautes-pyrénées* — fille *légitime* de *Jean Bares* — demeurant à *udit Oré* — département de *hautes-pyrénées* — et de *Demoiselle Marie* —

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faite devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le *Sept* du mois de *juin* de l'an *1819* à l'heure de *deux heures* et la seconde, le *vingt* du mois de *juin* — de l'an *1819* — l'heure de *deux heures* —

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous *Garon* *Maire* officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé *du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Dominique Cristonau Desquod* et *Demoiselle Andrette Bares* —

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte
En présence de *Joseph Desquod* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Cultivateur* âgé de *vingt ans* —
De *Jean Desquod* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Cultivateur* — âgé de *vingt ans* —
De *Mme Desquod* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Cultivateur* — âgé de *vingt ans* —
Et de *Renard Castel* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Notaire* — âgé de *quarante ans* —

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes.

Andrette Bares Desquod Bares
Joseph Desquod
Jean Desquod
Mme Desquod
Renard Castel

DÉPARTEMENT de la H. TE - GARONNE. Du *Socième* — jour du mois de *Septembre* mil huit cent dix-neuf, à *Sept* heures du *matin*

ACTE DE MARIAGE de *Dominique Cristonau Desquod* âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Pinas* département de *hautes-pyrénées* le *vingt* du mois de *Novembre* an *1787* ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de *propriétaire* demeurant à *udit Pinas* — département de *hautes-pyrénées* — fils *légitime* de *Paul Desquod* — demeurant à *udit Pinas* — département de *hautes-pyrénées* — et de *Demoiselle Marie* —

N.° Et de *Demoiselle Andrette Bares* — âgée de *vingt-neuf* ans, née à *Oré* — département de *hautes-pyrénées* le *vingt* du mois de *juin* an *1787* ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à *udit Oré* — département de *hautes-pyrénées* — fille *légitime* de *Jean Bares* — demeurant à *udit Oré* — département de *hautes-pyrénées* — et de *Demoiselle Marie* —

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le *Sept* du mois de *juin* de l'an *1819* à l'heure de *deux heures* et la seconde, le *vingt* du mois de *juin* — de l'an *1819* — l'heure de *deux heures* —

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous *Garon* *Maire* officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé *du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Dominique Cristonau Desquod* et *Demoiselle Andrette Bares* —

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte
En présence de *Joseph Desquod* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Cultivateur* âgé de *vingt ans* —
De *Jean Desquod* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Cultivateur* — âgé de *vingt ans* —
De *Mme Desquod* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Cultivateur* — âgé de *vingt ans* —
Et de *Renard Castel* — demeurant à *Oré* département de *hautes-pyrénées* — profession de *Notaire* — âgé de *quarante ans* —

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes.